

# Randonnée du 16/01/2021 à 13:21



Une randonnée proposée par Balbeurre



Randonnée n°4575166

<b>Durée :</b>	Durée inconnue	<b>Difficulté :</b>	
<b>Distance :</b>	11.6km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	105m	<b>Activité :</b>	Activité inconnue
<b>Dénivelé négatif :</b>	112m	<b>Région :</b>	Massif central
<b>Point haut :</b>	355m	<b>Commune :</b>	Le Bastit (46500)
<b>Point bas :</b>	238m		

## Description

(D/A) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

(D/A)

## Points de passages

D/A  
N 44.722382° / E 1.66515° - alt. 301m - km 0

D/A  
N 44.722352° / E 1.664828° - alt. 300m - km 11.6

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/4575166>







# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**